

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-20 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION À TITRE GRACIEUX DU LOT NUMÉRO 4 714 987 APPARTENANT À RIO TINTO ALCAN

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 23 novembre 2021, le Règlement 2021-20 décrétant l'acquisition à titre gracieux du lot numéro 4 714 987 appartenant à Rio Tinto Alcan;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence, d'acquérir à titre gracieux l'immeuble situé au 40, rue de l'Industrie, conformément à la promesse de vente et d'achat signée entre la Ville et Rio Tinto Alcan et aux dispositions de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

Donné à Beauharnois, ce 30 novembre 2021.



Me Karen Loko, greffière